

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation : 6 décembre 2022

L'an deux-mil vingt deux, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN M. DE OLIVEIRA, Mme PICARD, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, Mme ROBIN, M. CHOTARD, Mme BACHELET, M. DELPIRE, M. VIORRAIN, Mme MBAGA, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, M. GAMBIN, Mme CAUSERET

Étaient excusés : Mme PIRY-RUIZ (pouvoir M. ROUSSEAU), Mme BORGNE (pouvoir Mme ROBIN)

Étaient absents : Mme PRIESS, M. GALEOTTA

Secrétaire : Salomé PICARD

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27

Quorum : 15

DELIBERATION 2022 – 051

Rapporteur : Jean-Baptiste ROUSSEAU

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE -M14

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-11 et L2121-29,

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M14,

VU la délibération 2022-2 du 17 janvier 2022 portant le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022,

VU la délibération n°2022-07 du 14 février 2022 adoptant le Budget Primitif Ville pour l'année 2022,

VU la délibération n°2022-036 du 19 septembre 2022 adoptant le Budget Supplémentaire du Budget Ville pour l'année 2022,

CONSIDÉRANT qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits afin de :

- **Permettre l'intégration en section d'investissement des travaux réalisés en régie**

Au cours de l'année, des travaux ont été effectués par des agents de la collectivité. Ces travaux ayant un caractère de travaux d'investissement, il est proposé de restituer à la section de fonctionnement le montant correspondant à ces charges, pour un montant de 10 957,27 €, et d'intégrer le coût de ces travaux en section d'investissement.

Les écritures d'ordre de transfert entre sections à réaliser sont les suivantes :

Recette de fonctionnement : chapitre 042 – Compte 722

Pour l'équilibre budgétaire, les dépenses imprévues de fonctionnement (022) sont diminuées et les dépenses imprévues d'investissement (020) sont diminuées comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

En dépenses de fonctionnement :

022	Dépenses imprévues	+ 10 957,27 €
-----	--------------------	---------------

En recettes de fonctionnement :

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections – compte 722	+ 10 957,27 €
-----	---	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement :

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections – comptes 21311, 21312	+ 10 957,27 €
020	Dépenses imprévues	- 10 957,27 €

CONSIDÉRANT l'avis des commissions réunies le 5 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DÉCIDE d'apporter aux inscriptions budgétaires de l'année 2022 les modifications telles que détaillées ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitres et articles concernés :	Montants votés BP / BS 2022	DM n°1	Pour	Contre	Abs.
022 – 022 – Dépenses imprévues	651 992,00€	+ 10 957,27 €			
TOTAL DES DEPENSES DE	651 992,00 €	+ 10 957,27 €			

Recettes de Fonctionnement :

Chapitres et articles concernés :	Montants votés BP / BS 2022	DM n°1	Pour	Contre	Abs.
042 – 722 – Immobilisations corporelles	0,00 €	+ 10 957,27 €			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	+ 10 957,27 €			

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Chapitres et articles concernés :	Montants votés BP / BS 2022	DM n°	Accusé de réception en préfecture 091-219106002-20221212-2022-051-DE Date de télétransmission : 03/01/2023 Date de réception en préfecture : 03/01/2023		
			Pour	Contre	Abs.
040 – 21311- 020 – Hôtel de ville	0,00 €	+ 6 402,07 €			
040 – 21312 – 211 - Bâtiments scolaires	0,00 €	+ 1 921,40 €			
040 – 21312 – 211 - Bâtiments scolaires	0,00 €	+ 2 633,80 €			
020 – 020 – Dépenses imprévues	19 551,90 €	- 10 957,27 €			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 551,90 €	0,00 €			

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,

Le 16 Décembre 2022

Jean-Baptiste ROUSSEAU

Maire de Soisy-sur-Seine

Salomé PICARD

Secrétaire de séance

Date de publication : 03/01/2023